

Communiqué de presse de la FRA  
Vienne, le 19 février 2021

## **Les actes de violence et de harcèlement en Europe sont beaucoup plus fréquents que ce qu'indiquent les données officielles**

**En l'espace d'un an, plus d'un Européen sur quatre a été victime de harcèlement et 22 millions d'Européens ont été agressés physiquement. Cependant, en général, les victimes de ces crimes ne les signalent pas. Elles ont souvent des difficultés à faire valoir leurs droits et peuvent se sentir dans l'impossibilité de s'exprimer. Tels sont les résultats de la toute première enquête menée à l'échelle de l'UE sur l'expérience de la population générale en matière de crimes, réalisée par l'Agence des droits fondamentaux de l'UE (FRA). Ils montrent comment des mesures ciblées peuvent aider les gouvernements à soutenir les victimes et à faciliter le signalement des crimes et l'accès à la justice.**

*« La grande différence entre les chiffres officiels de la criminalité et l'expérience de la population en la matière souligne la véritable ampleur de la criminalité dans l'UE. Il ressort des conclusions de l'enquête que les jeunes, les personnes qui ne s'identifient pas comme hétérosexuels et les personnes handicapées sont particulièrement touchés par la criminalité », déclare [Michael O'Flaherty](#), directeur de la FRA. « L'UE dispose d'une législation assurant aux victimes de crimes le respect de leurs droits, comme le souligne la Charte des droits fondamentaux de l'UE. Les gouvernements nationaux doivent déployer davantage d'efforts pour garantir aux victimes le respect de leurs droits et leur fournir le soutien dont elles ont besoin. »*

Souvent, les victimes n'ont pas connaissance de leurs droits ou restent dans l'impossibilité de s'exprimer. Elles ne signalent pas les crimes subis par crainte de représailles ou parce que leurs agresseurs les ont intimidées.

Le rapport « [Crime, safety and victims' rights](#) » (Criminalité, sécurité et droits des victimes) de la FRA devrait fournir aux décideurs politiques nationaux des orientations afin de les aider à mettre en œuvre leurs engagements internationaux et la législation de l'UE en matière de droits des victimes. Il complète la stratégie de l'UE relative aux droits des victimes, qui vise à donner aux victimes de crimes les moyens de les signaler plus fréquemment. Le rapport invite les États membres à :

- **Assurer l'accès à la justice** : près d'une personne sur 10 dans l'UE (9%) a été victime de violences au cours des cinq années que couvre l'enquête, ce pourcentage variant de 3% à 18% selon les pays. Quant au harcèlement, le pourcentage de victimes s'élève à 41% dans l'UE et varie de 15% à 62% au plan national. Les pays devraient fournir à toutes les victimes, y compris aux plus vulnérables, les informations, le soutien et la protection nécessaires, et permettre leur participation aux procédures pénales. Ces recommandations sont également valables s'agissant des démarches en ligne.
- **Offrir une aide ciblée** : près d'un quart des jeunes (23% des 16-29 ans) et un cinquième des personnes qui se reconnaissent comme LGBTI (19%), qui ont un handicap (17%) ou qui sont issus d'une minorité ethnique (22%) indiquent avoir été victimes d'agressions physiques au cours des cinq dernières années. Les pays devraient accorder une attention particulière aux besoins spécifiques de ces divers groupes afin de mieux les protéger contre les violences. Ils devraient par ailleurs informer ces personnes de leurs droits d'une manière qu'ils puissent comprendre.
- **Mieux aider les femmes** : plus d'un tiers des violences physiques à l'égard des femmes (37%) sont perpétrées au domicile et entraînent des séquelles psychologiques dans 69% des cas. Près de trois fois sur quatre (72%), le harcèlement sexuel à l'encontre des femmes est exercé par une personne inconnue de la victime. La plupart

de ces incidents surviennent en public. Les pays devraient adopter une approche sensible au genre en ce qui concerne les sanctions juridiques, l'éducation et la formation, la protection et l'aide relative au droit des victimes. La prévention de ces crimes passe notamment par l'éducation des hommes, qui en sont généralement les auteurs.

- **Faciliter le signalement des crimes** : seuls un tiers (30%) des victimes d'agressions physiques et un dixième (11%) des victimes de harcèlement le signalent à la police. La fréquence de signalement varie selon les pays et reflète des différences culturelles et de niveaux de confiance. Les personnes plus âgées, moins éduquées ou ayant difficultés financières sont généralement moins enclines à entreprendre des démarches juridiques pour faire respecter leurs droits. Les pays devraient déployer davantage d'efforts pour encourager et faciliter le signalement des crimes. D'autres moyens peuvent être mis en œuvre à cette fin : la société civile ou les services de santé pourraient ainsi signaler les cas de criminalité, informer les victimes de leurs droits et les diriger vers les services d'aide compétents.

Le rapport s'appuie sur les avis de 35 000 personnes et sur leurs expériences de violence, de harcèlement, de cambriolage ou de fraude à la consommation, ainsi que sur les conséquences pour les victimes. Il examine par ailleurs les opinions des individus en matière de sécurité et leur volonté d'agir s'ils sont témoins d'un crime.

Ce document s'inscrit dans le cadre d'une série de rapports visant à recueillir les points de vue et les expériences des personnes en matière de droits fondamentaux. Ses conclusions se fondent sur les réponses à [l'enquête sur les droits fondamentaux de la FRA](#) menée dans l'ensemble des États membres de l'UE, en Macédoine du Nord et au Royaume-Uni, entre janvier et octobre 2019.

Les données ont été collectées par Ipsos MORI au nom de la FRA, en collaboration avec *Statistics Netherlands* (CBS) aux Pays-Bas, le Centre des technologies de l'information de l'État au Luxembourg et *Statistics Austria* en Autriche.

**Pour en savoir plus, participez au débat en ligne de la FRA « [Crime, victims and rights: what can EU countries do to strengthen victims' rights?](#) »** (Crime, victimes et droits : que peuvent faire les pays de l'UE pour renforcer le droit des victimes ?), **qui débutera à 10 h 30 HEC le 19 février 2021.**

**Consultez nos questions/réponses, l'explorateur de données en ligne dans le [dossier de presse](#) ou contactez : [media@fra.europa.eu](mailto:media@fra.europa.eu) / Tél. : + 43 1 580 30 653**